

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI**

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 11 mars 2015 à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur Martin Roch, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Denis Chandonnet	Représentant	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Raymond Doré	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	André Gélinas	Représentant	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	Guy Baril	Maire	Landrienne
Mme	Claudette Laroche	Représentante	Launay
M.	Stephan Lavoie	Maire	Preissac
M.	Marc-Antoine Pelletier	Maire	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Mario Inkel	Représentant	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Jacques Riopel	Maire	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Félix Offroy	Représentant	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Marcel Plourde	Représentant	Trécesson
M.	Ulrick Lebreux	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

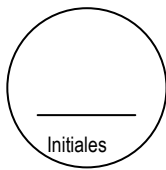
M.	Alain Halley	Directeur général
Mme	Josée Couillard	Directrice générale adjointe
Mme	Mélanie Falardeau	Directrice Aménagement

021-03-2015

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy appuyé par Monsieur le conseiller de comté Mario Inkel et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que proposé :

1. **Prière**
2. **Appel nominal**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
 - 3.1. Élection du nouveau maire d'Amos
4. **Procès-verbaux**
 - 4.1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 11 février 2015
 - 4.2. Suivi du Comité administratif du 4 mars 2015
5. **Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention)**
6. **Correspondances (CD)**
7. **CLD Abitibi**
 - 7.1. Désignation d'élus municipaux sur le conseil d'administration du CLD : 1 poste (mandat jusqu'en avril 2016). 2 postes (mandat jusqu'en avril 2017)
 - 7.2. Rapport de Max Mobilité 2014 et prévisions 2015 **(CD)**
 - 7.3. Désignation d'élus (2) au Comité Max Mobilité
 - 7.4. Pacte rural: projet de modification de résolution sur recommandation du comité de Pilotage;
 - 7.5. Pacte rural **(CD)**
 - Plan de travail
 - Programme d'aide financière
 - Formulaire de demande de financement
 - Formulaire ADL
 - Grille de sélection
 - 7.6. Planification territoriale (Vision et enjeux) **(CD)**
 - 7.7. Nomination de 2 élus sur le comité culturel
 - 7.8. Autorisation pour la signature d'une convention avec le MCC
8. **Administration**
 - 8.1. Nouvelle gouvernance en développement local et régional – attribution d'un mandat au comité d'analyse **(CD)**
 - 8.2. Appui à des demandes de soutien financier auprès du MEIE pour des projets de développement économique sur le territoire de la MRC d'Abitibi **(CD)**
 - 8.3. Projet – Circuit de fontaines
 - 8.4. Fonds CULTURAT de la ruralité
 - 8.5. Permanence directrice Service aménagement
 - 8.6. Lac-à-l'épaule



- 8.7. Modification des règles de financement du programme AccèsLogis
- 8.8. Fermeture de la CRÉ – Comité de transition
- 9. Service d'aménagement**
 - 9.1. Adoption du règlement spécifique pour les cours d'eau # 145
 - 9.2. Adoption du règlement de remplacement 146 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi
 - 9.3. Certificat de conformité pour travaux d'entretien de cours d'eau intermittents du MTQ
 - 9.4. Approbation de la reddition de compte - Programme d'aide financière aux MRC
 - 9.5. Suivi du dossier "organisme de gestion des animaux" (Benji et SPCA)
 - 9.6. Consultation publique PAFIO et aires protégées
- 10. Service évaluation**
 - 10.1. Demande d'extension de délai pour le dépôt des rôles d'évaluation de certaines municipalités
- 11. Comité de sécurité publique**
- 12. Sujets généraux**
- 13. Sujets de discussion sans prise de décision (2 minutes par intervention)**
- 14. Information**
 - 14.1. Représentations du préfet (CD)
- 15. Levée de l'assemblée**

ADOPTÉ

Avec l'ajout de deux points à la section 13 : Dépôt de résolution de Preissac et semaine de relâche.

022-03-2015

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 FÉVRIER 2015

Il est proposé par Monsieur Maurice Godbout appuyé par Monsieur le conseiller de comté Denis Chandonnet et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 14 janvier 2015.

ADOPTÉ

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 4 MARS 2015

M. Alain Halley informe les membres de l'assemblée qu'ils recevront le projet de procès-verbal de la dernière rencontre du comité administratif au cours des prochains jours.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

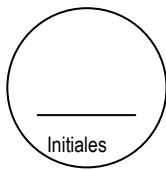
Aucune question n'est soulevée à ce point.

CORRESPONDANCES PRÉSENTÉES PAR DES ORGANISATION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – À TITRE D'INFORMATION

Expéditeur : MRC de la Vallée-de-l'Or
Date : 19 février 2015
Objet : Résolution # 039-02-15
Précisions : Signature du protocole d'entente portant sur le Mont-Vidéo avec La Corporation du Mont-Vidéo, la municipalité de Barraute et la MRC d'Abitibi.

Expéditeur : Tourisme Abitibi-Témiscamingue
Date : 23 février 2015
Objet : Fonds CULTURAT de la ruralité
Précisions : Le CA a décidé de reporter la signature du protocole d'entente concernant le Fonds CULTURAT de la ruralité.

Expéditeur : Commission scolaire Harricana
Date : 23 février 2015
Objet : Suivi du conseil des commissaires – programme d'intervention en milieu scolaire
Précisions : Résolution CC-6158-15 en lien avec l'application du programme d'intervention en milieu scolaire (PIMS) de remettre en application le PIMS par la présence d'un policier formé et attitré à ce programme.



Expéditeur : **Municipalité de Rochebaucourt**
Date : **9 février 2015**
Objet : Résolution 19-02-15 : GIRAT/Position de la municipalité de Rochebaucourt envers la version du GIRAT
Précisions : L'installation d'une tour pour la téléphonie mobile devra couvrir tout le secteur des Coteaux adéquatement ainsi que la route 397 nord vers le TNO Despinassy et Quévillon. L'installation de cette tour est primordiale pour la sécurité de tous ainsi que pour le développement du secteur des Coteaux. La municipalité de Rochebaucourt ne paiera pas pour l'installation d'une tour qui ne desservirait pas adéquatement le secteur des Coteaux.

Expéditeur : **Municipalité St-Dominique-du-Rosaire**
Date : **10 février 2015**
Objet : Copie de résolution n°25-02-15
Précisions : Résolu de réserver la part résiduaire attribuable à la MRC d'Abitibi, dans le cadre de la liquidation de la CRÉ, afin de soutenir la création d'un nouvel organisme de concertation régionale. Les contributions futures de la MRC devront être négociées au préalable et ne proviendront pas du budget courant de la MRC. L'argent doit provenir des nouvelles sources prévues pour le développement régional.

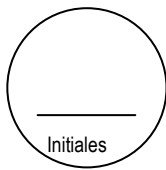
Expéditeur : **Municipalité régionale de comté de Témiscamingue**
Date : **12 février 2015**
Objet : Résolution n°01-15-028 - Gestion des cours d'eau (Loi sur les compétences municipales)

CORRESPONDANCES PRÉSENTÉES PAR DES ORGANISATION DE L'EXTÉRIEUR DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – À TITRE D'INFORMATION

Expéditeur : **Gouvernement du Québec**
Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Date : **26 février 2015**
Précisions : Le gouvernement mettra en place dès le début de 2015-2016, le Fonds de développement des territoires afin de soutenir la mise en œuvre du pacte fiscal transitoire. Ces sommes serviront à l'avancement de la liquidation de la CRÉ.
Le gouvernement nous informe d'ailleurs qu'il n'accordera aucune reconnaissance officielle à de nouvelles instances de concertation régionale, ni d'aide financière additionnelle pour les soutenir.

Expéditeur : **Gouvernement du Québec**
Ministère de la Sécurité publique
Date : **23 février 2015**
Objet : Avis de réception de notre résolution 233-11-2014 dans laquelle nous demandons le maintien de l'affectation à temps plein d'un policier dans le cadre du Programme d'intervention en milieu scolaire.
Précisions : Le ministère a demandé à la SQ de donner une suite appropriée à notre requête. D'ailleurs, de nouvelles ententes seront signées entre les MRC et la SQ. Le plan d'organisation des ressources policières devra être mis à jour. Ce sera l'opportunité de faire valoir nos priorités.

Expéditeur : **Gouvernement du Québec**
Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
Ministre responsable du Plan Nord
Date : **11 février 2015**
Objet : Entente de principe signée entre le MAMOT, la FQM et l'UMQ sur la décentralisation de la gestion foncière et de la gestion de l'Exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.
Précisions : Récemment, dans le cadre des travaux de la Commission de révision permanente des programmes, des représentants du MERN ont rencontré des représentants des organisations ayant signé l'entente principale, afin de discuter des programmes de délégation et de mise en valeur des terres du domaine de l'État.



À l'issue des discussions tenues lors de ces rencontres, il y aurait lieu de réunir le comité de suivi de l'entente de principe, créé lors de la signature de celle-ci en 2008, afin d'échanger sur les modifications à apporter à l'entente actuelle. Transmettre les coordonnées de nos représentants à M. Mario Gosselin.

Expéditeur : **Gouvernement du Québec**
Ministre des Transports
Ministre responsable de la région de Montréal

Date : **19 février 2015**

Objet : Aide financière déposée par la Ville de Rouyn-Noranda dans le cadre du volet II du Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services de transport collectif visant le maintien d'un service de transport par autocar interurbain

Précisions : La contribution du Ministère a été établie à 177 000 \$ pour le maintien de ces services jusqu'au 31 décembre 2015.

Expéditeur : **MRC La Haute-Côte-Nord**

Date : **18 février 2015**

Objet : Résolution 2015-02-037 : Bruit causé par le transport lourd dans les municipalités

Précisions : Le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande d'entreprendre des procédures afin de modifier la réglementation concernant le bruit excessif causé par les camions lourds.

Expéditeur : **MRC de Rimouski-Neigette**

Date : **11 février 2015**

Objet : 15-030 : Demande à la Fédération québécoise des municipalités

Précisions : Le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette fait part de son insatisfaction à la FQM quant à sa représentation sur les enjeux des municipalités rurales et demande des changements significatifs quant à son rôle de représentativité et de visibilité auprès des instances politiques et publiques.

CORRESPONDANCES PRÉSENTÉES PAR DES ORGANISATION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – POUR PRISE DE DÉCISION

Expéditeur : **Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue**

Date : **24 février 2015**

Précisions : Le CRÉAT demande aux élus de soutenir leur démarche *Par notre PROPRE énergie*.
Copies de la correspondance et des informations transmises par le CRÉAT ont été acheminées aux élus avant la rencontre.

023-03-2015

APPUI À LA DÉMARCHE "PAR NOTRE PROPRE ÉNERGIE"

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation du pétrole représente environ 30% de l'énergie consommée en Abitibi-Témiscamingue malgré l'importante part de l'hydroélectricité (38%);

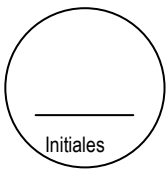
CONSIDÉRANT QUE l'importation du pétrole entraîne une fuite de capitaux de l'ordre de dix à vingt milliards de dollars, somme qui rapporterait davantage si elle était investie ici au Québec et particulièrement en région;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation du pétrole affecte la santé publique et contribue à l'accumulation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, responsable des changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses des ménages pour le transport privé ont récemment dépassé celle pour l'alimentation;

CONSIDÉRANT QUE plus le statu quo perdure, plus les conséquences de cette dépendance au pétrole s'alourdissent pour la société québécoise;

CONSIDÉRANT QUE d'autres sociétés dans le monde mettent en œuvre des solutions pour réduire leur consommation de pétrole et amorcent la transition énergétique vers une société sobre en carbone;



CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre d'une stratégie visant la réduction de la consommation de pétrole apporterait de nouvelles et grandes opportunités pour le développement des territoires du Québec, tout en étant bénéfique pour l'économie, l'environnement et la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE le Québec, incluant la région de l'Abitibi-Témiscamingue, dispose de ressources considérables en matière d'économie d'énergie, d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables;

CONSIDÉRANT QUE le Québec possède tous les atouts nécessaires pour mettre à profit ce vaste potentiel : universités, centres de recherche, savoir-faire et expertise à l'avant-garde, entreprises innovantes, accès à des technologies propres, accès au capital, mouvement coopératif et solidaire dynamique;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est déjà partiellement engagé sur cette voie, notamment en raison de son leadership en matière de lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la transition énergétique, et de ce fait, la réduction de la consommation de pétrole et des émissions de GES, nécessite des politiques publiques favorables, une prise en charge par les territoires, la mise en œuvre d'importants chantiers, la mobilisation des multiples parties prenantes de notre société, et conséquemment, requiert des moyens financiers et humains;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre régionale de la démarche *Par notre PROPRE énergie* a jusqu'ici permis :

- La formation d'une Table régionale sur l'énergie, visant spécifiquement la réduction de la consommation de pétrole et réunissant des acteurs clés de la région;
- La réalisation d'un portrait énergétique qui identifie les principaux facteurs responsables de la dépendance au pétrole, permet de dégager les principaux enjeux énergétiques régionaux et de pointer les axes d'intervention prioritaires;
- L'élaboration d'un plan d'action de mobilisation qui présente les principales interventions à réaliser pour amorcer la réduction de la consommation de pétrole;
- L'amorce que la réalisation d'actions concrètes ainsi que la mise en valeur des initiatives pour démontrer leur faisabilité et les bénéfices qui en découlent.

CONSIDÉRANT QUE les MRC ont des responsabilités importantes à assumer à l'égard du développement durable de leur milieu, ce qui implique une planification et des interventions structurées et cohérentes pour faire face aux défis environnementaux, sociaux et économiques associés aux secteurs de l'énergie, du bâtiment, des transports et de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi estime qu'il est essentiel et indispensable qu'une mobilisation des acteurs clés en région vienne supporter la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de lutte contre les changements climatiques, d'efficacité énergétique, de développement des énergies renouvelables, de réduction de la consommation de pétrole, d'aménagement du territoire, de mobilité et de développement durable;

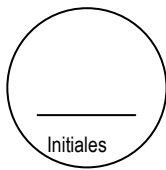
CONSIDÉRANT QUE la démarche *Par notre PROPRE énergie* offre un cadre essentiel et structurant pour accompagner et guider les MRC dans ce contexte;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale sur l'énergie de l'Abitibi-Témiscamingue est active depuis 2012 grâce au soutien du Gouvernement du Québec mais aussi des parties prenantes régionales et locales;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement des différentes parties prenantes régionales doit être soutenu par un engagement moral et financier du Gouvernement du Québec, et ce, à la hauteur du défi que ces enjeux représentent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré et unanimement résolu :

- Que l'Assemblée des conseillers de comté de la MRC d'Abitibi fait part de son appui à la démarche *Par notre PROPRE énergie*;



- Que l'Assemblée des conseillers de comté demande au Gouvernement du Québec de soutenir adéquatement le déploiement durable d'une telle démarche, autant par un engagement moral et politique fort, mais également par un soutien financier à la hauteur des moyens que requiert la mise en œuvre de cette nécessaire transition énergétique.

ADOPTÉE

Expéditeur : Syndicat des producteurs de cultures commerciales d'Abitibi-Témiscamingue

Date : 27 février 2015

Précisions : Le syndicat demande aux élus de reconnaître les problèmes engendrés par les conditions météorologiques anormales de 2014 sur les fermes de la région et de soutenir la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue et le SPCCAT dans leurs démarches pour aider les entreprises agricoles à être compensées à la hauteur de leurs pertes.

Copies de la correspondance et des informations transmises par le CRÉAT ont été acheminées aux élus avant la rencontre.

024-03-2015

APPUI AUX PRODUCTEURS AGRICOLES – RÉCOLTES 2014

CONSIDÉRANT QUE les semis tardifs du printemps et les conditions météorologiques très défavorables de l'automne 2014 ont retardé ou empêché les récoltes en Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE ces conditions ont entraîné une panoplie de problèmes pour les entreprises agricoles de la région;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue et le Syndicat des producteurs de cultures commerciales d'Abitibi-Témiscamingue ont effectué des démarches afin de documenter les problèmes et impacts de ces derniers lors des récoltes du printemps 2014;

CONSIDÉRANT QUE les problèmes rencontrés par les entreprises agricoles de l'Abitibi-Témiscamingue sont liés à des faits hors de leur contrôle, qu'il n'existe aucune assurance pour plusieurs des risques encourus et que les entreprises de la région, assurées ou non, ont et auront à subir d'importants dommages qui découlent de cette situation pour 2014;

CONSIDÉRANT QUE la situation connue en 2014 par les entreprises agricoles de l'Abitibi-Témiscamingue fragilise ces dernières et pourrait avoir des répercussions à moyen terme sur l'occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Guy Baril et unanimement résolu :

- De reconnaître que les problèmes engendrés par les conditions météorologiques anormales de 2014 ont causé des problèmes majeurs, principalement des pertes financières importantes aux fermes de l'Abitibi-Témiscamingue;
- De déléguer le préfet de la MRC d'Abitibi aux rencontres politiques concernant cette question afin de soutenir les producteurs agricoles dans leurs démarches pour aider leurs entreprises à être compensées à la hauteur de leurs pertes.

ADOPTÉE

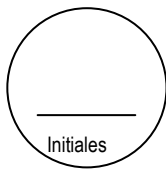
Expéditeur : MRC de Papineau

Date : 18 février 2015

Précisions : Les élus de cette MRC dénoncent l'augmentation des frais de la formation de l'ENPQ (École nationale des pompiers du Québec) en ce qui a trait à la formation de Pompier 1, de Pompier II et d'opérateur d'autopompe et le délai pour le dépôt des demandes d'aide financière dans le cadre du nouveau programme.

Ils demandent aux autres MRC de la province de se positionner.

Suivi : Les élus aimeraient avoir plus d'information avant de se positionner à ce sujet. Le préfet amènera cette question lors de sa rencontre



avec la FMQ à Duhamel-Ouest le 24 mars 2015. Les autres élus qui ont des casernes dans leur secteur s'occuperont de recueillir des informations à cet effet et ils les achemineront à la MRC.

025-03-2015

CLD ABITIBI – DÉSIGNATION D'ÉLUS MUNICIPAUX SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD ABITIBI

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté André Gélinas et unanimement résolu de :

- Nommer monsieur Sébastien D'Astous au conseil d'administration du CLD pour un mandat jusqu'en avril 2016;
- Nommer messieurs Marc-Antoine Pelletier et Pascal Rheault au conseil d'administration du CLD pour un mandat jusqu'en avril 2017.

ADOPTÉ

CLD ABITIBI – RAPPORT DE MAX MOBILITÉ 2014 ET PRÉVISIONS 2015

Madame Joane Breton du CLD Abitibi effectue la présentation des grandes lignes du rapport 2014 de Max Mobilité. Madame Breton présente également le budget prévisionnel de 2015 et souligne que deux options sont proposées en regard de ce budget.

Dans un premier temps, elle explique que différentes options ont été évaluées afin de combler le déficit de 29 203,23\$ prévu actuellement, telles que : modification des heures de services, hausse des tarifs, etc.

Dans un second temps, elle expose une autre possibilité qui consisterait à accroître les ventes par le biais d'une campagne de publicité, de communication et de commandites qui permettrait d'atteindre le seuil de 20 000 déplacements afin d'avoir droit à la subvention de 200 000 \$ du ministère des Transports du Québec et d'augmenter les revenus du projet. Madame Breton souligne qu'à ce jour, aucune campagne de publicité n'a été réalisée pour soutenir les ventes de Max Mobilité. Elle soutient qu'elle estime que sans publicité une hausse des ventes de 33% est envisageable.

Madame Breton demande aux conseillers de comté quelle option ils souhaitent retenir. Des discussions s'ensuivent, notamment concernant les possibilités de déficit que le projet pourrait engendrer. Les discussions portent également sur les possibilités de revenus que pourrait engendrer une hausse de déplacements et l'apport de commanditaires.

026-03-2015

CLD ABITIBI – SOUTIEN AU PROJET DE MAX MOBILITÉ 2015

Il est proposé par Monsieur Guy Baril, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jacques Riopel et unanimement résolu d'adopter l'option 2 proposée pour le projet de Max Mobilité, un scénario qui pourrait permettre d'augmenter le nombre de déplacements afin d'atteindre le seuil de 20 000 déplacements afin d'avoir droit à la subvention de 200 000 \$ du ministère des Transports du Québec. Dans le cas où cet objectif ne serait pas atteint et que la subvention du ministère ne soit alors que de 125 000 \$, les conseillers sont d'accord pour absorber le déficit advenant le cas où celui-ci leur incomberait, à même le budget de la MRC d'Abitibi. Un rapport d'avancement sera présenté au cours de l'évolution du projet.

ADOPTÉ

Monsieur Mario Inkel déclare son conflit d'intérêt potentiel étant à l'emploi du ministère des Transports du Québec mais n'étant pas impliqué dans l'administration des programmes d'aide au transport.

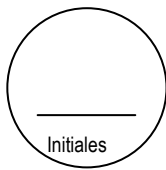
027-03-2015

MAX MOBILITÉ 2015 – RAPPORT D'EXPLOITATION

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Stephan Lavoie, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu :

- D'adopter le rapport d'exploitation de Max Mobilité pour l'année 2014;
- D'autoriser Monsieur Alain Halley, directeur général, à signer ledit rapport pour transmission au Ministère des Transports.

ADOPTÉE



028-03-2015

CLD ABITIBI – MAX MOBILITÉ – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRE 2015

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré et unanimement résolu :

- D'adopter les prévisions budgétaires 2015;
- De demander au CLD Abitibi, de préparer et transmettre une demande de subvention pour le projet Max Mobilité au nom de la MRC d'Abitibi au "Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional" du ministère des Transports pour un montant pouvant aller jusqu'à 200 000 \$;
- Que la MRC d'Abitibi soit le promoteur dudit projet et qu'elle mandate le CLD Abitibi pour assumer la gestion du projet Max+ Transport Collectif;
- Que la MRC d'Abitibi s'engage à assumer les honoraires de coordination de la ressource humaine affectée au projet;
- Que Monsieur Alain Halley, directeur général de la MRC d'Abitibi, soit le signataire autorisé à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

029-03-2015

CLD ABITIBI – DEMANDE DU CENTRE UNI-JOIE

CONSIDÉRANT QUE le Centre Bénévoles Uni Joie de Barraute a transmis une demande de subvention à Max Mobilité le 27 mai 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'aide financière à Max Mobilité visait à permettre à tous les résidents de la municipalité de Barraute, d'avoir un moyen de transport pour se rendre dans d'autres localités de la MRC d'Abitibi ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi concernant les services de transport par taxi permet à un conducteur bénévole d'opérer sans permis de propriétaire de taxi, sous réserve qu'il rencontre les conditions suivantes :

- Qu'il soit effectivement bénévole ;
- Qu'il œuvre sous le contrôle d'un organisme humanitaire reconnu par le ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre de l'un de ses programmes de soutien ;
- Que la rémunération totale, pour un tel transport, ne constitue qu'une contribution aux frais d'utilisation de l'automobile ;
- Et que l'organisme maintient un registre permanent des transports de personnes qu'il a effectué.

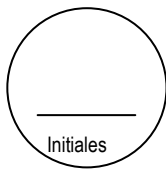
CONSIDÉRANT QUE l'organisme ne répond pas aux critères exigés par les lois suivantes;

- 48.18. Une municipalité locale peut, par règlement dont copie doit être transmise au ministre, organiser un service de transport en commun de personnes sur le territoire de la municipalité et assurer la liaison avec des points situés à l'extérieur de ce territoire. Le règlement doit décrire le service projeté. 2005, c.6, a.237.
- 48.19. Ce service de transport ne peut être effectué que par un transporteur qui est un organisme public de transport en commun, un titulaire de permis de transport par autobus, un titulaire de permis de taxi, un regroupement de titulaires de permis de taxi ou un transporteur scolaire lié par contrat avec la municipalité. Ce contrat peut être conclu sans procéder par demande de soumissions. Lorsque le contrat est conclu avec un transporteur scolaire, ce dernier peut utiliser d'autres véhicules que des autobus d'écoliers ou des véhicules d'écolier de type minibus. Cependant, il ne peut pas utiliser ces véhicules pour effectuer un transport d'élèves. 2005, c.6, a. 237; 2008, c. 18, a. 111 (Source : Loi sur les transports, code civil du Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Mario Inkel d'informer le Centre Bénévoles Uni Joie de Barraute à l'effet que la demande présentée le 27 mai 2014 ne peut recevoir une suite favorable.

ADOPTÉE

M. Lionel Pelchat déclare son conflit d'intérêt dans ce dossier car il travaille à ce projet depuis longtemps.



030-03-2015

CLD ABITIBI – DÉSIGNATION D'ÉLUS (2) COMITÉ MAX MOBILITÉ

Il est proposé par Monsieur Stephan Lavoie, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire et unanimement résolu de nommer deux délégués dont un représentant que la Ville d'Amos sera invité à déléguer et le conseiller de comté M. Rosaire Guénette.

ADOPTÉ

CLD ABITIBI – PROJET DE MODIFICATION DE RÉOLUTION SUR RECOMMANDATION DU COMITÉ DE PILOTAGE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

CLD ABITIBI – PACTE RURAL

Madame Manon Allard du CLD Abitibi présente les faits saillants du plan de travail présenté pour la MRC d'Abitibi dans le cadre du Pacte rural 2015-2016. Elle propose aux élus de réserver une enveloppe budgétaire pour des projets qui seront exclus de l'analyse. Des discussions ont lieu : concernant le respect des règles de la PNR et le renouvellement de l'enveloppe. Actuellement, nous ignorons comment les sommes de la PNR 3 seront affectées. Après échanges entre les élus, il apparaît qu'il n'y a pas de besoin pour l'adoption d'une telle enveloppe.

21 h 20 : M. Mario Inkel quitte la salle.

21 h 22 : M. Martin Roch quitte la salle.

21 h 22 : M. Mario Inkel revient dans la salle.

21 h 23 : M. Jacques Riopel quitte la salle.

21 h 23 : M. Martin Roch revient dans la salle

Madame Allard explique aux élus que le CLD Abitibi a produits les outils qui seront nécessaires lorsque l'enveloppe sera confirmée par le gouvernement du Québec. Elle présente également les autres documents suivants, de même que les faits saillants, modifications et nouveautés apportées :

- Programme d'aide financière du Pacte rural de la MRC d'Abitibi pour 2015-2016 ;
- Grille de sélection de projets;
- Formulaire de la demande d'aide financière 2015-2016;
- Demande d'aide financière pour agent(e) de développement local pour l'année 2015.

Les dates limites identifiées dans les documents seront appelées à être modifiées en fonction des décisions gouvernementales. Madame Allard indique qu'il faut prévoir un délai de deux mois à partir de la date à laquelle le gouvernement confirmera ses décisions.

21 h 32 : M. Jacques Riopel revient dans la salle.

031-03-2015

CLD ABITIBI – PACTE RURAL (DOCUMENTS)

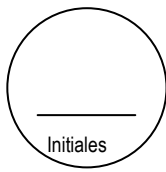
CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire devrait confirmer une enveloppe budgétaire pour le Pacte rural 2015-2016 au cours des prochaines semaines;

CONSIDÉRANT QU'il sera nécessaire de se doter d'outils de travail qui seront utilisés lorsque l'enveloppe budgétaire sera confirmée, et ce afin de procéder aux appels à projets;

CONSIDÉRANT QUE le CLD Abitibi a préparé les outils de travail suivants mais que ces derniers ne pourront être complétés que lorsque l'enveloppe budgétaire sera confirmée par le gouvernement du Québec :

- Programme d'aide financière du Pacte rural de la MRC d'Abitibi pour 2015-2016 ;
- Grille de sélection de projets;
- Formulaire de la demande d'aide financière 2015-2016;
- Demande d'aide financière pour agent(e) de développement local pour l'année 2015.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller de comté Monsieur Lionel Pelchat, appuyé par le conseiller de comté Monsieur Guy Baril et unanimement résolu :



- De conserver les outils de travail qui ont été présentés aux conseillers de comté dans le but d'en effectuer la mise à jour lorsque l'enveloppe budgétaire sera confirmée et d'officialiser ces outils à ce moment.

ADOPTÉE

CLD ABITIBI – PACTE RURAL – PLANIFICATION TERRITORIALE (VISION ET ENJEUX)

Madame Manon Allard présente les faits saillants du document intitulé "Vision et enjeux 2015-2025".

21 h 44 : M. Félix Offroy quitte la salle.

21 h 46 : M. Félix Offroy revient dans la salle.

Les majorités des élus souhaitent retenir la proposition 2 à titre de vision de développement pour le territoire de la MRC d'Abitibi. Les élus regardent ensuite les enjeux prioritaires pour le territoire de la MRC d'Abitibi.

21 h 50 : M. Marcel Plourde quitte la salle.

21 h 53 : M. Marcel Plourde revient dans la salle.

032-03-2015

CLD ABITIBI – PACTE RURAL – PLANIFICATION TERRITORIALE (VISION ET ENJEUX)

Il est proposé par le conseiller de comté Monsieur Stephan Lavoie, appuyé par le conseiller de comté Monsieur Guy Baril d'adopter la vision de développement présentée dans le cadre de la planification territoriale. Il est également résolu d'adresser des félicitations à tous les gens qui ont travaillé à la réalisation ce projet.

ADOPTÉE

033-03-2015

ÉLECTION DU NOUVEAU MAIRE D'AMOS

Il est proposé par le conseiller de comté Monsieur Rosaire Guénette, appuyé par le conseiller de comté Monsieur Pascal Rheault de féliciter le nouveau maire d'Amos, Monsieur Sébastien d'Astous et de lui souhaiter la bienvenue à l'Assemblée des conseillers de comté.

ADOPTÉE

034-03-2015

CLD ABITIBI – NOMINATION DE DEUX ÉLUS SUR LE COMITÉ CULTUREL

Il est proposé par le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de nommer Messieurs Guy Baril et Stephan Lavoie au comité de suivi culturel de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉ

CLD ABITIBI – AUTORISATION POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE MCC

Ce point est reporté à une rencontre ultérieure.

ADMINISTRATION – NOUVELLE GOUVERNANCE EN DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL – ATTRIBUTION D'UN MANDAT AU COMITÉ D'ANALYSE

M. Alain Halley expose aux conseillers de comté les travaux accomplis par les différents partenaires membres du comité d'analyse sur le développement local et régional pour le territoire de la MRC d'Abitibi.

22 h 01 : M. Stephan Lavoie quitte la salle

Il informe les conseillers de comté qu'un mandat a été élaboré et une proposition à cet égard est déposée à la Table des conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

22 h 02 : M. Stephan Lavoie revient dans la salle

22 h 16 : M. Raymond Doré quitte la salle

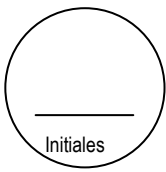
22 h 18 : M. Raymond Doré revient dans la salle

035-03-2015

ADMINISTRATION – NOUVELLE GOUVERNANCE EN DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL – ATTRIBUTION D'UN MANDAT AU COMITÉ D'ANALYSE

CONSIDÉRANT QUE les conseillers de comté ont formé un comité de travail pour l'avenir du développement économique de la MRC d'Abitibi lors de sa séance du 14 janvier 2015;

CONSIDÉRANT QU'une proposition formulée par les directeurs généraux de la MRC d'Abitibi, du CLD d'Abitibi, de la Ville d'Amos, de la Chambre de commerce et



d'industrie du Centre-Abitibi, de la SADC Harricana et de la SADC Barraute-Senneterre-Quévillon est présentée aux conseillers de comté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Marc-Antoine Pelletier et unanimement résolu de :

- Confier au comité directeur le mandat suivant :
 - Identifier et proposer à la table des conseillers de comté, un modèle de gouvernance économique, efficace et efficient de développement local et régional pour le territoire de la MRC d'Abitibi.
- Confier au comité d'analyse le mandat suivant :
 - Fournir au comité directeur, les informations, les données, les analyses et des recommandations, afin de lui permettre d'identifier un modèle de gouvernance économique répondant à ses impératifs et ses objectifs.
- D'adopter l'ensemble de la proposition telle que présentée par les membres du comité d'analyse.

ADOPTÉE

22 h 20 : M. Lionel Pelchat quitte la salle

22 h 25 : M. Lionel Pelchat revient dans la salle

036-03-2015

ADMINISTRATION – APPUI À DES DEMANDES DE SOUTIEN FINANCIER AUPRÈS DU MEIE POUR DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ABITIBI

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi a été informée qu'il restait un solde de l'enveloppe du *Fonds pour les villes et municipalités mono-industrielles et dévitalisée* pour l'année se terminant le 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE les élus sont invités à présenter au MEIE un ou des projet(s) prioritaire(s) qui fait (font) consensus au sein de la MRC d'Abitibi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jacques Riopel, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu de recommander les projets suivants au MEIE :

- Étude de marché et diversification économique
- Laiterie régionale – Abitibi-Témiscamingue
- Fourrure Grenier
- Créations Thermodoor inc.

ADOPTÉE

22 h 28 : M. Guy Baril quitte la salle

22 h 30 : M. Guy Baril revient dans la salle

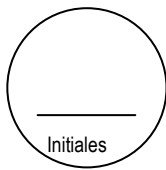
22 h 35 : M. Marcel Plourde quitte la salle

22 h 37 : M. Marcel Plourde revient dans la salle

ADMINISTRATION – PROJET CIRCUIT DE FONTAINES

Madame Nathalie Larouche de Tourisme Amos-Harricana présente le projet de circuit de fontaines pour lequel 10 municipalités ont déjà manifesté leur engagement. Elle explique les démarches réalisées à ce jour pour la réalisation de ce projet pour lequel une somme de 40 000 \$ est à recueillir pour concrétiser le tout et amasser les 200 000 \$ nécessaires. Certains partenaires financiers ont été approchés pour solliciter leur soutien et les réponses de ces derniers sont attendues au cours des prochains jours. Advenant la non-obtention des 40 000 \$, madame Larouche indique que chaque projet de fontaine sera de 16 000 \$ au lieu de 20 000 \$ et qu'il pourrait être pertinent de sensibiliser l'Association touristique régional afin que celle-ci ne diminue pas l'enveloppe de 60 000 \$ obtenue pour le projet. La date limite pour informer l'ATR si le projet va de l'avant a été reportée au 31 mars. Une nouvelle demande de report devrait être déposée afin de repousser la date au 8 avril 2015.

Madame Nathalie Larouche reviendra à la prochaine rencontre de l'Assemblée des conseillers de comté avec une nouvelle proposition.



ADMINISTRATION – FONDS CULTURAT DE LA RURALITÉ

La MRC d'Abitibi c'était engagée à réserver une somme de 20 000 \$ afin de contribuer au Fonds de la ruralité de l'ATR. Au cours des derniers jours, la MRC d'Abitibi a été informée que le Fonds de l'ATR était reporté. Les élus se questionnent donc au sujet de l'affectation de cette somme de 20 000 \$. Les élus souhaitent voir les résultats des recherches de financement effectuées dans le cadre du projet de Circuit de fontaines afin d'évaluer si cette somme pourrait être affectée à ce projet. Ce sujet reviendra donc à l'ordre du jour de l'Assemblée des conseillers de comté d'avril 2015.

037-03-2015

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Stephan Lavoie et unanimement résolu que l'assemblée soit ajournée à 22 h 45.

ADOPTÉE

038-03-2015

RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE AJOURNÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Denis Chandonnet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Guy Baril et unanimement résolu de rouvrir l'assemblée.

À 22 h 55, les délibérations de la séance reprennent sous la présidence de Monsieur Martin Roch, préfet et les conseillers de comté suivants forment toujours quorum :

M.	Denis Chandonnet	Représentant	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Raymond Doré	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	André Gélinas	Représentant	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	Guy Baril	Maire	Landrienne
Mme	Claudette Laroche	Représentante	Launay
M.	Stephan Lavoie	Maire	Preissac
M.	Marc-Antoine Pelletier	Maire	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Mario Inkel	Représentant	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Jacques Riopel	Maire	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Félix Offroy	Représentant	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Marcel Plourde	Représentant	Trécession
M.	Ulrick Lebreux	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

039-03-2015

ADMINISTRATION – PERMANENCE DIRECTRICE SERVICE AMÉNAGEMENT

Il est proposé par le conseiller de comté Monsieur Denis Chandonnet, appuyé par le conseiller de comté Monsieur Jacques Riopel et unanimement résolu d'approuver la permanence de la directrice du Service de l'aménagement madame Mélanie Falardeau.

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT – LAC-À-L'ÉPAULE

M. René Martineau propose que le Lac-à-l'épaule soit reporté en raison de la formation d'un comité chargé de préciser les rôles et responsabilités découlant du politique et de l'administratif.

Le résumé des travaux réalisés pour l'organisation du Lac-à-l'épaule sera acheminé par courriel aux élus. Lorsqu'il sera possible d'organiser l'événement, un sondage sera également transmis aux élus par courriel.

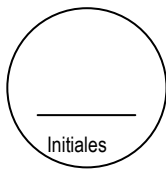
23 h 17 : M. Lionel Pelchat quitte la rencontre

040-03-2015

ADMINISTRATION – MODIFICATION DES RÈGLES DE FINANCEMENT DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS

CONSIDÉRANT QU'AccèsLogis est un programme d'aide financière qui encourage le regroupement des ressources publiques, communautaires et privées;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise à favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires pour les ménages à revenu faible ou modeste, ou encore pour des clientèles qui ont des besoins particuliers en habitation;



CONSIDÉRANT QUE grâce à AccèsLogis, une coopérative d'habitation, un office d'habitation et un organisme à but non lucratif peut réaliser des projets d'habitation sociale et communautaire avec une contribution de leur milieu;

CONSIDÉRANT l'importance que des programmes adaptés aux réalités de milieux ruraux soient maintenus afin de favoriser une occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT la pénurie de logements en Abitibi ; et que celle-ci risque de s'accroître dans les prochaines années, notamment pour la clientèle des personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE la révision actuelle du programme d'AccèsLogis par le gouvernement, met en péril plusieurs projets, la participation du milieu venant d'être majorée de 15% à 40%;

CONSIDÉRANT QUE cette modification au programme d'AccèsLogis s'ajoute à l'abolition d'une aide financière de 2 000 \$ consentie pour la construction de chaque unité de logement en région éloignée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Monsieur Denis Chandonnet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Monsieur Raymond Doré et unanimement résolu :

- De demander au gouvernement du Québec la reconduction du programme d'AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec et d'y maintenir une participation du milieu de 15%, de même que l'aide financière de 2000 \$ par unité de logement ;
- De maintenir en place des règles de financement permettant au milieu rural de réaliser des projets en matière de logement permettant de favoriser le maintien de la population dans leur milieu et assurant ainsi une occupation dynamique du territoire ;
- Que le gouvernement provincial reconduise, lors de son prochain budget, une enveloppe permettant de répondre aux besoins criant en matière de logement social, afin de faciliter la réalisation des projets d'AccèsLogis et ainsi favoriser les projets en régions éloignées.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION – FERMETURE DE LA CRÉ – COMITÉ DE TRANSITION

M. Martin Roch dresse le portrait actuel de la situation entourant les travaux de fermeture de la Conférence régionale des élus.

041-03-2015

SERVICE D'AMÉNAGEMENT – ADOPTION DU RÈGLEMENT # 145 RELATIF À LA DÉVIATION D'UN COURS D'EAU PERMANENT

CONSIDÉRANT QUE le ruisseau Grenon à la hauteur du lot 5 531 353 du cadastre du Québec est un cours d'eau permanent et est situé sur le territoire de la ville d'Amos;

CONSIDÉRANT QUE le ruisseau Grenon est sous la juridiction de la municipalité régionale de comté d'Abitibi en vertu des articles 103 à 109 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6);

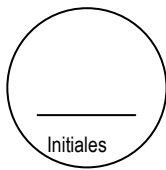
CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 9218-6642 QUÉBEC INC (M2A Groupe Immobilier) a déposé une demande afin de dévier une section du cours d'eau à l'étude;

CONSIDÉRANT QUE le ruisseau Grenon traverse diagonalement le lot 5 531 353 ce qui empêche le développement d'un nouveau secteur industriel;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 du règlement no 95 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Abitibi stipule que :

- « Tous travaux d'entretien ou d'aménagement d'un cours d'eau doivent faire l'objet d'une demande spécifique au Conseil de la MRC qui autorisera leur réalisation sous forme de règlement spécifique. »

CONSIDÉRANT QUE le 11 février 2015, l'Assemblée générale des conseillers de comté de la MRC d'Abitibi, par sa résolution numéro 019-02-2015, a donné un avis de motion d'un règlement concernant le cours d'eau permanent ruisseau Grenon localisé sur le lot 5 531 353 du cadastre du Québec, conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal;



CONSIDÉRANT QU'après examen du projet, il y a lieu d'autoriser l'exécution des travaux d'aménagement projetés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jacques Riopel et unanimement résolu que le règlement no 145 soit adopté séance tenante.

Puisque les conseillers de comté ont reçu copie du projet de règlement avant la rencontre, le directeur est dispensé d'en faire la lecture.

ADOPTÉE

042-03-2015

SERVICE D'AMÉNAGEMENT – ADOPTION DU RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT # 146

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a désapprouvé le règlement numéro 144 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Abitibi indiquant qu'il n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de santé, de sécurité et de bien-être publics;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la MRC peut adopter un règlement de remplacement suite à une désapprobation;

CONSIDÉRANT QU'un avis préliminaire favorable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a été obtenu par la MRC d'Abitibi en matière de délimitation de la zone inondable de la rivière Laflamme – secteur Barraute;

CONSIDÉRANT QU'un document explicatif accompagne ce règlement de remplacement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'y apporter certains ajustements notamment :

- Mettre à jour les cotes de crues de récurrence de 20 ans et de 100 ans de la rivière Laflamme, secteur du périmètre urbain de la municipalité de Barraute, selon la révision 2013 du Centre d'expertise hydrique du Québec (dossier CEHQ 4132-0807-05-2013-01);
- Permettre la villégiature commerciale ou communautaire dans le cadre d'un projet d'aménagement intégré;
- Ajouter certaines précisions concernant les cours d'eau à débit régulier ou intermittent;
- Ajouter deux sites d'intérêt;
- Permettre des infrastructures publiques et communautaires;
- Permettre l'usage public et communautaire dans l'affectation forestière.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Monsieur le conseiller de comté Stephan Lavoie appuyé par le Monsieur le conseiller de comté Marc-Antoine Pelletier et unanimement résolu que le règlement de remplacement no 146 « Modifiant le règlement no 109 édictant le Schéma d'aménagement et de développement révisé » ainsi que le document explicatif soient adoptés, séance tenante.

Puisque les conseillers de comté ont reçu copie du projet de règlement avant la rencontre, le directeur est dispensé d'en faire la lecture.

ADOPTÉE

043-03-2015

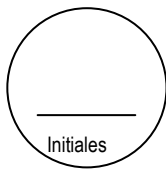
NATURE DES MODIFICATIONS AUX PLANS ET RÈGLEMENTS D'URBANISME DU RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT # 146

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Denis Chandonnet appuyé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy et unanimement résolu d'adopter tel que présenté le document intitulé «Nature des modifications aux plans et règlements d'urbanisme du règlement de remplacement numéro 146».

ADOPTÉE

044-03-2015

SERVICE D'AMÉNAGEMENT – AUTORISATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS



D'EAU INTERMITTENT PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Monsieur Mario Inkel déclare son conflit d'intérêt potentiel étant à l'emploi du ministère des Transports du Québec.

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de sa programmation annuelle d'entretien, le Centre de services d'Amos du ministère des Transports (MTQ) prévoit effectuer des travaux d'entretien dans 5 cours d'eau sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

CONSIDÉRANT QUE ces interventions ont pour objectifs d'améliorer le drainage de la route en permettant une bonne évacuation de l'eau des fossés latéraux, d'assurer la sécurité des usagers de la route et de prévenir la dégradation de la chaussée;

CONSIDÉRANT QUE des mesures d'atténuation ont été prévues pour limiter les impacts sur le milieu hydrique;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont prévus à l'été 2015 et 2016, s'échelonnant sur une période comprise entre le 15 juin et le 30 septembre;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit des travaux d'entretien dans des cours d'eau intermittents;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 du règlement du règlement no 95 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Abitibi précise :

- Tous travaux d'entretien d'un cours d'eau doivent faire l'objet d'une demande spécifique au Conseil de la MRC qui autorisera leur réalisation sous forme de résolution pour des travaux d'entretien dans un cours d'eau intermittent.

CONSIDÉRANT QUE le projet d'entretien des 5 cours d'eau intermittents soumis par le MTQ respecte les lignes directives de la politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Abitibi, révisé et adoptée le 13 mars 2013 ainsi que le règlement numéro 95 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports (MTQ) demande à la MRC un certificat de conformité par rapport aux règlements de la MRC afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT QUE l'exécution et les coûts des travaux d'entretien sont sous la responsabilité du ministère des Transports (MTQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jacques Riopel, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Marc-Antoine Pelletier et unanimement résolu d'autoriser les travaux d'entretien de cours d'eau pour les 5 cours d'eau intermittents mentionnés dans le document « Demande de certificat d'autorisation - Dossier no 40370 (9108)- Été 2015 » annexé de la présente résolution.

ADOPTÉE

23 h 31 : M. Guy Baril quitte la rencontre

045-03-2015

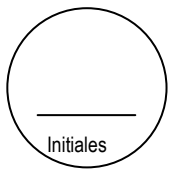
SERVICE D'AMÉNAGEMENT – APPROBATION DE LA REDDITION DE COMPTE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX MRC – RAPPORT ANNUEL 2014

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault appuyé par Monsieur le conseiller de comté Mario Inkel et unanimement résolu:

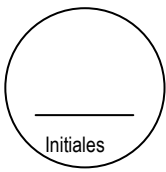
- D'adopter le Rapport annuel 2014 faisant état de l'avancement et de réalisation des attentes en conformité avec l'Entente de gestion signée ainsi que l'avenant à l'Entente de gestion signé avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Programme d'aide financière aux MRC;
- D'autoriser Monsieur Alain Halley, directeur général et secrétaire-trésorier à signer ledit rapport.

ADOPTÉE

SERVICE D'AMÉNAGEMENT – SUIVI DU DOSSIER



Reporté rencontre ultérieure



SERVICE D'AMÉNAGEMENT – CONSULTATION PUBLIQUE

Reporté rencontre ultérieure

046-03-2015

SERVICE ÉVALUATION – DEMANDE D'EXTENSION DE DÉLAI POUR LE DÉPÔT DES RÔLES D'ÉVALUATION DE CERTAINES MUNICIPALITÉS

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le comté André Gélinas et unanimement résolu :

- D'aviser le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, que la MRC d'Abitibi souhaite se prévaloir tel que prévu à l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale, d'une extension de délai jusqu'au 1^{er} novembre 2015 pour le dépôt des rôles d'évaluation 2016-2017-2018 des municipalités suivantes :
 - 88005 Champneuf
 - 88010 Rochebeaucourt
 - 88015 La Morandière
 - 88030 La Corne
 - 88045 La Motte
 - 88065 St-Dominique-du-Rosaire
 - 88070 Berry
 - 88075 Trécesson
 - 88080 Launay
 - 88085 Ste-Gertrude-Manneville
 - 88090 Preissac
 - AR880 TNO MRC d'Abitibi

ADOPTÉE

SUJETS DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION

M. Stephan Lavoie dépose une résolution adoptée par le conseil municipal de Preissac.

M. Félix Offroy souligne que les dates différentes des semaines de relâche sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue engendrent certaines problématiques.

REPRÉSENTATIONS DU PRÉFET

Seront envoyées aux élus par courriel.

047-03-2015

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Stephan Lavoie, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu :

- QUE l'assemblée soit levée à 23h45.

ADOPTÉ

Martin Roch
Préfet

Alain Halley
Directeur général